

Conditions d'attribution des diplômes et médailles

Récompenses de la Fédération musicale de la Sarthe :

- ▶ Diplôme de fidélité de 5 à 10 années de service
- ▶ Diplôme d'honneur et médaille de bronze 10 années de service
- ▶ Diplôme d'honneur et médaille d'argent 15 années de service
- ▶ Diplôme d'honneur et médaille d'honneur (avec coffret) pour services exceptionnels rendus à la musique

Récompenses de la Confédération musicale de France :

- ▶ Diplôme et médaille de bronze 20 années de services
- ▶ Diplôme et médaille d'argent 30 années de service
- ▶ Diplôme et médaille d'or 40 années de service
- ▶ Diplôme et médaille d'or avec étoile 50 années de service
- ▶ Diplôme et médaille des vétérans 50 années de service - 65 ans d'âge
- ▶ Diplôme et médaille des vétérans avec étoile 50 années de service - 70 ans d'âge
- ▶ Diplôme et médaille des vétérans avec palme 50 années de service - 75 ans d'âge
- ▶ Diplôme et grande médaille des vétérans 50 années de service - 80 ans d'âge

Médailles de direction :

- ▶ Bronze 15 ans de direction
- ▶ Argent 20 ans de direction
- ▶ Or 25 ans de direction
- ▶ Or avec étoile 30 ans de direction
- ▶ Or avec palme 35 ans de direction

Pour la société musicale :

- ▶ La médaille 50 ans, 100 ans ou 150 ans est offerte par la Fédération.

Les demandes de médailles et de diplômes
doivent être envoyées 3 semaines avant la remise de la récompense à:

Vincent Vaille

courriel : recompensesfms72@gmail.com

Téléphone : 06 48 51 22 12